**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le Conseil d'Etat adopte un nouveau programme d'investissements dans les EMS (PIMEMS)

**Le Conseil d'Etat confirme son intention d'agir rapidement afin de garantir la sécurité dans les EMS vaudois et d'augmenter les capacités d'hébergement pour faire face à l'évolution des besoins. Il a adopté la nouvelle version du programme d'investissements dans les EMS (PIMEMS) et décidé de soumettre un décret sur le financement de la 1ère étape de ce programme au Grand Conseil au printemps 2003.**

Une première version de ce programme avait été adoptée au mois d'avril dernier. Celle-ci a dû être modifiée pour satisfaire à des impératifs juridiques et budgétaires. La nouvelle mouture est maintenant prête à être soumise au Parlement. Ainsi, la 1ère étape du PIMEMS, qui se déroulera d'ici à fin 2004, comporte trois volets:

1. réalisation des travaux urgents de sécurité incendie dans plus d'une vingtaine d'EMS, pour un coût estimé à 6,1 millions de francs;

2. mobilisation en urgence d'une centaine de lits d'hébergement supplémentaires dans tout le canton grâce à des mesures d'adaptation peu coûteuses (env. 1,5 millions de francs) dans les établissements existants;

3. lancement et suivi des 14 concours d'architecture et études qui permettront la construction d'environ 300 lits supplémentaires dans la 2ème phase.

Dans son exposé des motifs, le Conseil d'État indique le déroulement des deux phases suivantes sous réserve des rééchelonnements que pourraient imposer les contraintes budgétaires. La 2ème étape se déroulera entre 2005 et 2007 et portera sur le solde des travaux de sécurité incendie, sur la construction des 300 lits induits par la 1ère étape ainsi que sur les concours et études en vue de la construction de 300 autres lits supplémentaires de gériatrie ou psychogériatrie et de 100 lits de psychiatrie. La 3ème étape enfin est prévue de 2008 à 2010; elle permettra la construction de ces lits de gériatrie et de psychiatrie, ainsi que la modernisation du réseau. Le total des

investissements prévus dans le réseau d'hébergement médico-social d'ici à 2010 peut être estimé à environ 600 millions de francs. L'État n'assumera toutefois pas l'intégralité de ces coûts: dès 2008 au plus tard, l'élaboration d'une nouvelle loi sur les EMS permettra le report sur les résidents ou, cas échéant, sur les régimes sociaux de la totalité des charges liées aux infrastructures des EMS, parallèlement à la suppression des subventions de l'Etat à l'investissement.

Le Conseil d'État se réjouit de pouvoir entreprendre ces travaux qui permettront graduellement d'adapter la capacité d'hébergement à l'évolution des besoins et de garantir la sécurité des EMS. Parallèlement, il rappelle que ce programme s'inscrit dans une perspective de diversification de la prise en charge médico-sociale nécessitée par le vieillissement de la population. Les efforts seront donc poursuivis dans le domaine du maintien à domicile et une réflexion est engagée sur l'habitat groupé sécurisé. Les réseaux de soins joueront quant à eux un rôle toujours plus important dans la coordination des interventions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2002

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41

tpimems